MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 217 28 février 2003

SOMMAIRE

A'venue International, S.à r.l., Strassen 10403	Farei Services S.A., Crauthem	10393
Acinemot Holding S.A., Luxembourg 10376	Fiduciaire Internationale, S.à r.l., Luxembourg	10393
Adamas S.A., Luxembourg	Fiduciaire Internationale, S.à r.l., Luxembourg	10393
Aegis Investors S.A., Luxembourg	Fiduciaire Luxembourgeoise Claude Koeune,	
Air Services S.A., Pétange	S.à r.l., Luxembourg	10396
Altenberg S.A., Luxembourg	Fiduciaire Luxembourgeoise Salaires & Traite-	
Altenberg S.A., Luxembourg 10392	ments S.A., Luxembourg	10397
Äppelhaus, S.à r.l., Münsbach 10404	Financial Portfolio Investment Soparfi S.A., Lu-	
Arteva North America, S.à r.l., Luxembourg 10375	xembourg	10415
Arteva Specialties, S.à r.l., Luxembourg 10374	Finepro International S.A., Luxembourg	10402
Arteva Technologies, S.à r.l., Luxembourg 10373	Finepro International S.A., Luxembourg	10402
Arteva Worldwide, S.à r.l., Luxembourg 10374	Fintone S.A., Luxembourg	10403
B.I.A.CLUX, S.à r.I., Bureau Informatique d'Ana-	Fondation Maison de la Porte Ouverte, Luxem-	
lyse et de Conseil Luxembourgeois, S.à r.l., Bas-	bourg	10371
charage	Gestion Premier Fund S.A.H., Luxembourg	10374
BCCM, S.à r.l., Bergem	Gestion Rainbow Fund S.A.H., Luxembourg	10370
BCCM, S.à r.l., Bergem	Gibext International S.A., Luxembourg	10401
Bercam International S.A., Luxembourg 10407	Global Capital Structures S.A., Luxembourg	10376
Bercam International S.A., Luxembourg 10407	Graevenbel S.A., Luxembourg	10410
Beverage Equipment S.A., Luxembourg 10386	Graevenbel S.A., Luxembourg	10412
Boyart S.A., Luxembourg	Hirslanden Investments S.A., Luxembourg	10377
Claxon Participations S.A., Luxembourg 10391	Hirslanden Investments S.A., Luxembourg	10385
Claxon Participations S.A., Luxembourg 10391	I.S.I., Industry Services International, S.à r.I., Esch-	
Curepipe S.A., Luxembourg	sur-Alzette	10393
Dego-Lux, G.m.b.H., Remich	International Investment Services S.A., Luxem-	
E.M.R. Equipement Médical Radiologique S.A 10404	bourg	10400
East European Investment Company S.A., Luxem-	International Lawyers S.A., Luxembourg	10386
burg 10403	Investcom Holding (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Emma S.A., Luxembourg	bourg	10376
Emma S.A., Luxembourg	IPEF III Holdings N° 14 S.A., Luxembourg	10396
Emma S.A., Luxembourg	IPEF III Holdings N° 15 S.A., Luxembourg	10397
Emma S.A., Luxembourg	IT & T International S.A., Luxembourg	10375
Entreprise de constructions de voiries et de pava-	Kestrel S.A., Luxembourg	10386
ges d'art Delli Zotti S.A., Bettembourg 10401	Kieffer Arsène, S.à r.l., Schifflange	10373
Esch Transport International, S.à r.l., Esch-sur-Al-	Kieffer Arsène, S.à r.l., Schifflange	10373
zette 10392	Kilberry S.A., Luxembourg	10415
Etnotech S.A., Luxembourg 10402	Ksar Na, S.à r.l., Luxembourg	10416
Euro-Dom-Tom S.A.H., Luxembourg 10376	Ksar Na, S.à r.l., Luxembourg	10416
Eurobica-Matias & Cie, S.à r.l., Luxembourg 10400	Ksar Na, S.à r.l., Luxembourg	10416
Farei Holding S.A., Mondorf-les-Bains 10374	L&I Developments S.A., Luxembourg	10390

Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10387	Power Investment S.A., Luxembourg	10407
Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10415	Rabel S.A., Luxembourg	10395
Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10415	Racis Holding S.A.H., Luxembourg	10377
Leeuwarden S.A., Luxembourg	10394	Racis Holding S.A.H., Luxembourg	10398
Limage Holding S.A., Luxembourg	10412	S.E.N.C. Smith & Nephew S.à r.l. & Cies, Luxem-	
Limage Holding S.A., Luxembourg	10412	bourg	10387
Limage Holding S.A., Luxembourg	10412	S.E.N.C. Smith & Nephew S.à r.l. & Cies, Luxem-	
Limage Holding S.A., Luxembourg	10413	bourg	10389
Mafema S.A., Luxembourg	10396	SCI Fraternite, Luxembourg	10377
Maison Léon Weiwers, S.à r.l., Luxembourg	10400	SIIF S.A., Société Internationale d'Investissements	
Maison Steffen Dudelange, S.à r.l., Dudelange	10401	Financiers S.A., Luxembourg	10397
Man Glenwood Fund EU, Sicav, Luxembourg	10373	Sodilux S.A., Dudelange	10395
MC-BBL Eastern European (Holding) S.A., Lu-		Sofipart S.A., Crauthem	10400
xembourg	10393	Solisto Holding S.A., Luxembourg	10404
Mécano Services Ed. Georges, S.à r.l., Livange	10397	Steffen Finance S.A., Steinfort	10401
Medcon S.A., Bereldange	10404	Steffen Salaisons S.A., Steinfort	10401
Mellow S.A., Luxembourg	10402	Stellarosa, S.à r.l., Soleuvre	10394
Motor Service, S.à r.l., Livange	10400	Stratcom, S.à r.l., Rameldange	10398
MTT S.A., Luxembourg	10394	Tetalux Immobilière S.A., Luxembourg	10371
Nantucket S.A., Luxembourg	10394	Thames Water Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
Opkins & C. S.A., Luxembourg	10395	bourg	10413
Orion Investments S.A	10370	Valora S.A., Luxembourg	10370
PA.SI. S.A., Participations et Services Intégrés,		Vogel Société Luxembourgeoise de l'Ingénierie,	
Luxembourg	10386	S.à r.l., Grevenmacher	10377
Pol Wirtz & Partners S.A., Luxembourg	10408	Werbung & Messen S.A., Luxembourg	10396
Pol Wirtz & Partners S.A., Luxembourg	10409		

ORION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.368.

Par lettre recommandée adressée le 11 décembre 2002 à la société ORION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A., a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société ORION INVESTMENTS S.A., avec prise d'effet au 25 décembre 2002.

Partant, le siège social de ladite société ORION INVESTMENTS S.A., est dénoncé à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08110/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

GESTION RAINBOW FUND, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 54.426.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 43, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07840/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

VALORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.804.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Signature.

(08124/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

TETALUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 32.683.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale du 28 novembre 2002

AFFECTATION DE LA PERTE

- Résultats reportés - 390.879,- LUF

Le conseil d'administration

Monsieur Edouard Lux, Luxembourg;

Monsieur Eric Lux, Hesperange;

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., 6, place de Nancy, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX AUDIT, S.à r.l.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts-comptables, Réviseurs d'entreprises

Signature

(07759/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

FONDATION MAISON DE LA PORTE OUVERTE, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 2, rue du Fort Elisabeth.

BILAN CONSOLIDE

BILAN COMPARE AU 31 DECEMBRE 2001

BILAN - ACTIF	2001	2001	2000
	en LUF	en €	en LUF
- Immobilisé corporel			
- Appartement Kalbfleisch	2.667.500	66.125,60	2.813.000
- Quote part Verlorenkost	3.371.452	83.576,11	3.577.867
- Foyer Don Bosco	25.615.219	634.984,69	26.519.286
- ESCHWEILER	28.129.589	697.314,30	13.761.331
- WEESEKAER	6.121.278	151.742,52	3.321.541
- Entretien immeubles	655.057	16.238,44	487.665
- Mobilier	202.817	5.027,70	228.987
- Machines et outillage	970.965	24.069,59	564.654
- Matériel de bureau	461.567	11. 44 1,95	270.349
- Installations	199.652	4.949,24	36.708
-	68.395.096	1.695.470,14	51.581.388
- Immobilisé financier			
- Garantie bancaire App. KALBFLEISCH	0	0,00	90.000
_	0	0,00	90.000
- Actif réalisable			
- A recevoir: Foyer Paula Bové	57.074	1.414,83	2.716
- A recevoir: Foyer St. Martin	8.022	198,86	0
- A recevoir: Ozanam	65.477	1.623,13	10.657
- A recevoir: Paroisse	0	0,00	195.300
- A recevoir: Administration centrale	0	0,00	29.785
- A recevoir: F. St. Joseph	1.033	25,61	253.760
- Produits divers à recevoir	909.699	22.550,85	525.931
- Salaires à recevoir	297.812	7.382,57	184.470
- Salaires à recevoir (Foyer Paula Bové)	0	0,00	582.639
- Salaires à recevoir (St. Martin)	2.468.764	61.199,06	0

- Factures des dom. de sec. non réglées au 31 décembre	1.636.491	40.567,55	3.269.598
- Factures parents non réglées au 31 décembre	749.232	18.572,98	930.512
- Participation de l'Etat à recevoir	10.940.227	271.201,14	0
- A recevoir: Caisse de Maladie des Ouvriers	285.149	7.068,66	0
- A recevoir: Misteri	61.396	1.521,97	0
- Charges payées d'avance	4.740	117,50	0
<u> </u>	17.485.116	433.444,70	5.985.368
- Actif circulant	17.403.116	433.444,70	3.703.300
- Actif circulant - Comptes chèques postaux	8.828.493	218.852,62	5.626.926
- Comptes en banque HELEBA	5.204.265	129.010,36	5.012.617
- Comptes bancaires FORTUNA	23.888.173	592.172,34	36.068.913
- Comptes en banque BGLL	16.141.894	400.147,10	6.386.733
- Comptes en banque DEXIA	776.570	19.250,67	851.333
- Comptes en banque logement	93. 4 25	2.315,95	204.197
- Caisse	124.433	3.084,61	171.521
- Caisse			
	55.057.253	1.364.833,65	54.322.240
- Bénéfice / Perte de l'exercice	_		
- Perte de l'exercice	0	0,00	2.265.143
	0	0,00	2.265.143
_	140.937.465	3.493.748,50	114.244.139
BILAN - PASSIF	2001	2001	2000
	en LUF	en €	en LUF
- Capital propre			
- Capital au 1 ^{er} janvier	88.946.021	2.204.914,27	86.238.663
- Résultat de l'exercice précédent	- 2.265.143	- 56.151,43	2.707.358
- Transferts depuis «Administration centrale»	12.934.117	320.628,39	14.186.947
- Transferts depuis «Weesekaer»	6.416.501	159.060,90	3.424.269
- Transferts depuis «Eschweiler»	1.317.953	32.671,20	0
_	107.349.449	2.661.123,33	106.557.237
- Dettes à long terme			
- Subventions d'investissements	16.157.714	400.539,27	1.588.363
- Prêts	360.000	8.924,17	360.000
- Garanties bancaires reçues	90.000	2.231,04	0
- Administration centrale: Fonds de roulement	32.047	794,42	575.731
_	16.639.761	412.488,90	2.524.094
- Charges à payer		,	
- A payer: Administration centrale	107.186	2.657,07	13.373
- A payer: Foyer St. Martin	3.264	80,91	2.187
- A payer: Oeuvre Paroissiale S.C	0	0,00	137.138
- Charges diverses à payer	3.014.626	74.730,63	833.610
- Salaires à payer	1.929.285	47.825,73	0
- Participations de l'Etat à rembourser	3.257.436	80.749,73	0
_	8.311.797	206.044,07	986.308
- Provisions			
- Provisions St. Martin	4.176.500	103.532,73	4.176.500
_	4.176.500	103.532,73	4.176.500
- Bénéfice / Perte de l'exercice			
- Bénéfice de l'exercice	4.459.958	110.559,47	0
_	4.459.958	110.559,47	0
-	140.937.465	3.493.748,50	114.244.139

Luxembourg, le 27 décembre 2002. COMPTABILITE CONSTANT

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 68, case 1.- Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature. (07723/000/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

KIEFFER ARSENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3833 Schifflange, 57, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 82.211.

_

Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2003

Monsieur Arsène Kieffer, maître-ramoneur, demeurant à L-3841 Schifflange, 102, rue de Hédange, unique associé de la société à responsabilité limitée KIEFFER ARSENE, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-3841 Schifflange, 102, rue de Hédange,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 mai 2001, publié au Mémorial C 1123 du 7 décembre 2001, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kesseler, prénommé, en date du 9 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 268 du 16 février 2002,

décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-3833 Schifflange, 57, rue de l'Eglise.

Schifflange, le 22 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2003, vol. 326, fol. 53, case 12/1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(07793/219/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

KIEFFER ARSENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3833 Schifflange, 57, rue de l'Eglise. R. C. Luxembourg B 82.211.

_

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 22 janvier 2003 que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle à L-3833 Schifflange, 57, rue de l'Eglise.

Schifflange, le 22 janvier 2003.

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2003, vol. 326, fol. 53, case 12/2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(07795/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

MAN GLENWOOD FUND EU, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 81.775.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 43, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (07841/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ARTEVA TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, Capital social: 42.952.500,- USD.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV. R. C. Luxembourg B 67.098.

_

EXTRAIT

Il résulte de plusieurs cessions de parts sociales émises par ARTEVA TECHNOLOGIES, S.à r.l. et de la conversion du capital social de cette société en dollars des Etats-Unis, qu'avec effet au 31 décembre 2002, la société à responsabilité limitée ARTEVA WORLDWIDE, S.à r.l., ayant son siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), détient toutes les huit cent cinquante-neuf mille cinquante et une (859.051) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) chacune de la société à responsabilité limitée ARTEVA TECHNOLOGIES, S.à r.l.

Pour la Société

Signature

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07833/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

GESTION PREMIER FUND, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 49.164.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 43, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (07842/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 105.780.050,- USD.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV. R. C. Luxembourg B 67.097.

EXTRAIT

Il résulte de plusieurs cessions de parts sociales émises par ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l. et de la conversion du capital social de cette société en dollars des Etats-Unis, qu'avec effet au 31 décembre 2002, la société à responsabilité limitée ARTEVA WORLDWIDE, S.à r.l., ayant son siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), détient toutes les deux millions cent quinze mille six cent et une (2.115.601) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) chacune de la société à responsabilité limitée ARTEVA SPECIALTIES, S.à r.l.

Pour la Société Signature Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07834/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ARTEVA WORLDWIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 488.533.750,- USD.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV. R. C. Luxembourg B 67.099.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales émises par ARTEVA WORLDWIDE, S.à r.l. et de la conversion du capital social de cette société en dollars des Etats-Unis et de l'augmentation de ce capital social, qu'avec effet au 31 décembre 2002, la société ARTEVA INTERNATIONAL B.V., une société régie par le droit néerlandais, ayant son siège social à NL-1000 AT Amsterdam, Leidsekade 98, 1017 P.P., P.O. Box 782, Pays-Bas détient toutes les neuf millions sept cent soixante-dix mille six cent soixante-quinze (9.770.675) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) chacune de la société à responsabilité limitée ARTEVA WORLDWIDE, S.à r.l.

Pour la Société Signature Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07837/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

FAREI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 26, rue des Prunelles. R. C. Luxembourg B 45.979.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Mondorf en date du 6 janvier 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2001.

Mondorf, le 6 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 32, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07939/800/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ARTEVA NORTH AMERICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 34.558.900,- USD.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV. R. C. Luxembourg B 67.095.

EXTRAIT

Il résulte de plusieurs cessions de parts sociales émises par ARTEVA NORTH AMERICA et de la conversion du capital social de cette société en dollars des Etats-Unis, qu'avec effet au 31 décembre 2002, la société à responsabilité limitée ARTEVA WORLDWIDE, S.à r.l., ayant son siège social au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), détient toutes les six cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-dix-huit (691.178) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) chacune de la société à responsabilité limitée ARTEVA NORTH AMERICA, S.à r.l.

Pour la Société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07838/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

IT & T INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme. Capital: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 84.279.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 22 janvier 2003 à Luxembourg à 11.00 heures

L'assemblée est présidée par Monsieur Van Peteghem Ronald, demeurant à Luxembourg (L).

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Claeys Otis, demeurant à Luxembourg (L).

Il nomme comme Scrutateur, Madame Muller Joëlle, demeurant à Thionville (F).

Ensuite Monsieur le Président expose que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions représentées sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte, conforme et véritable par les membres du bureau ci-avant constitué.

La liste de présence des actionnaires est signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés. Monsieur le Président constate qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les actions sont dûment représentées et que la présente assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les point figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans que les publications n'aient été requises.

L'assemblée générale extraordinaire aborde l'ordre du jour qui a la teneur suivante:

- 1. Démission de la société A.E.D. 01 Inc. dans sa fonction d'administrateur.
- 2. Nomination d'un nouvel administrateur.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Ensuite et après en avoir délibéré, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associés acceptent la démission de A.E.D. 01 Inc. dans sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Allajbegu Fitim demeurant à Pergola (I), via Castelfidardo, 39.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne demandant la parole, le Président lève la séance à 11.30 heures.

Liste de présence

Nom, prénom de l'actionnaire	Nombres d'actions	Présent ou représenté
A.E.D. 01 Inc. DELAWARE (USA)	65	R. Van Peteghem
A.E.D. 02 Inc. DELAWARE (USA)	60	R. Van Peteghem
Total actions	125	
		Signatures.

Ne varietur, Luxembourg, le 22 janvier 2003.

R. Van Peteghem / O. Claeys / J. Muller

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 33, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07845/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ACINEMOT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 47.273.

Madame A. Compère donne sa démission comme administrateur de la société et demande la décharge de son mandat dans les meilleurs délais.

Le, 23 janvier 2003. A. Compère.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07846/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

GLOBAL CAPITAL STRUCTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 89.383.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société le 21 janvier 2003

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 21 janvier 2003 que suite à la démission de Pierre Metzler de sa fonction d'administrateur de la Société, le nombre d'administrateur de la Société a été augmenté à 4 et que Messieurs Dickinson et Caspers ont été nommés administrateurs de la Société.

Les personnes suivantes sont donc administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice sociale clos en 2003:

- 1. M. François Brouxel, avocat, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
- 2. M. Michael McDonald, expert-comptable, demeurant au 162, route de Luxembourg, L-4963 Dippach;
- 3. M. Rolf Johannes Caspers, banquier, demeurant au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 4. M. Peter Dickinson, banquier, demeurant au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 41, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07847/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

INVESTCOM HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 48.045.

Il ressort d'un conseil d'administration de la Société tenu en date du 18 juin 2002 que Monsieur Taha Mikati, administrateur de la Société, a été élu en qualité d'administrateur-délégué ayant le titre de Président du conseil d'administrateur tion pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 41, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07848/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

EURO-DOM-TOM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 39.158.

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés qu'au 31 décembre 2002 et avec effet immédiat:

- a) le siège de la société, établi au 122, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, lui a été dénoncé;
- b) Les administrateurs:
- M. Marc Jones, Réviseurs d'entreprises, Expert-Comptable, Luxembourg,
- Mme Simone Fehlen, sans état, Senningerberg/Luxembourg,
- Mme Mady Jones, Docteur ès sciences, Luxembourg

et le Commissaire aux comptes:

- Mme Suzette Meres, Expert-Comptable, Luxembourg.

ont démissionné de leurs fonctions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 95, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07936/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

VOGEL SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE L'INGENIERIE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 38D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 60.018.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2003, vol. 169, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07849/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

SCI FRATERNITE, Société civile immobilière.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SCI FRATERNITE, établie et ayant son siège social au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, qui s'est tenue à Luxembourg en date du 20 décembre 2002.

L'assemblée décide:

Le transfert du siège de la société SCI FRATERNITE

au 82, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Pour la société

L. Gorecka

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07850/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

RACIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.835.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 44, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signatures.

(07853/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 89.803.

_

In the year two thousand two, on the fourth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A. (the «Corporation») having its registered office in Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary, on 25th October, 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»).

The meeting was presided over by Manuel Frias, director, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Patrick Santer, master at law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Stella Jayne LeCras, employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

- II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:
- 1. Restructuring of the issued share capital of the Corporation from thirty-five thousand euros (35,000 EUR) consisting of twenty-eight thousand (28,000) shares each of a nominal value of one point twenty-five euros (1.25 EUR) into

fifty-one thousand five hundred forty-four Swiss francs (51,544 CHF) consisting of twenty-five thousand seven hundred seventy-two (25,772) shares each of a nominal value of two Swiss francs (2 CHF).

- 2. Increase of the issued share capital of the Corporation from fifty-one thousand five hundred forty-four Swiss francs (51,544 CHF) to two million Swiss francs (2,000,000 CHF) by the issuance to the existing shareholders and to new subscribers, the existing shareholders waiving their pre-emptive subscription rights, of nine hundred seventy-four thousand two hundred twenty-eight (974,228) redeemable shares, at an issue price per share of two Swiss francs (2 CHF).
- 3. Consequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The corporate capital is set at two million Swiss francs (2,000,000 CHF) consisting of one million (1,000,000) registered shares with a nominal value of two Swiss francs (2 CHF) per share.»

- 4. Acknowledgement and approval by the meeting that the new shareholders pursuant to item 2 of the agenda are inscribed on the attendance list in order to participate in the extraordinary general meeting and to vote on the remaining items of the agenda.
- 5. Amendment of the fourth paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation. However, any transfer of shares or of any interest in shares made in violation of the articles of incorporation or of an agreement entered into by, or binding upon, all the shareholders of the Corporation and duly notified to the Corporation, shall not be registered in the register of shareholders of the Corporation. No person shall be registered as a shareholder unless he has adhered to an agreement entered into by, or binding upon, all the shareholders and duly notified to the Corporation in accordance with the terms of such agreement.»

- 6. Amendment of article 12 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:
- «**Art. 12.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. In any case, at least ten meetings of the board of directors shall be held each year at regular intervals.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors, which shall include an agenda of the business to be transacted at such meeting together with all papers to be presented to the meeting, shall be given not less than seven days' notice or such shorter period as the board of directors unanimously agrees, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or facsimile of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

The meeting may be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least four directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting, except as provided otherwise by the articles of incorporation of the Corporation or by any other agreement entered into by, or binding upon, all the shareholders and duly notified to the Corporation. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by cable, telegram, telex or facsimile confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

As soon as practicable after a meeting of the board of directors, a copy of the draft minutes of such meeting shall be sent to each director. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary or by two directors.»

7. Addition of a third paragraph to article 14 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The appointment and revocation of and powers delegated to any committee of the board of directors shall be sanctioned by the unanimous written consent of the board of directors.»

8. Amendment of article 22 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

- «**Art. 22.** Any agreement which may have been entered into by, or be binding upon, all the shareholders of the Corporation and which shall have been duly notified to the Corporation shall, if so expressed therein, have priority over theses articles of incorporation and for all matters not addressed in these articles of incorporation shall apply as between the shareholders and the Corporation. The Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply to all matters not governed by these articles of incorporation or such agreement.»
 - 9. Addition of a new article 23 to the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:
- «Art. 23. The courts of Luxembourg-City shall have non-exclusive jurisdiction for all matters which could arise from the present articles of incorporation.»

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously resolved to restructure the corporate capital of the Corporation from thirty-five thousand euros (35,000 EUR) consisting of twenty-eight thousand (28,000) shares each of a nominal value of one point twenty-five euros (1.25 EUR) into fifty-one thousand five hundred forty-four Swiss francs (51,544 CHF) consisting of twenty-five thousand seven hundred seventy-two (25,772) shares each of a nominal value of two Swiss francs (2 CHF).

The meeting acknowledged the new shareholdings of the shareholders resulting therefrom as follows:

Shareholder	Shares at a nominal value of 2 CHF per share
BC EUROPEAN CAPITAL VII-1	12,886
BC EUROPEAN CAPITAL VII-2	12,886
Total	25,772

Second resolution

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Corporation from fifty-one thousand five hundred forty-four Swiss francs (51,544 CHF) to two million Swiss francs (2,000,000 CHF) by the issuance to the existing shareholders and to new subscribers of nine hundred seventy-four thousand two hundred twenty-eight (974,228) redeemable shares, at an issue price per share of two Swiss francs (2 CHF).

The meeting unanimously noted that each of the existing shareholders waive their pre-emptive subscription rights with respect to such issue of shares.

Such increase of share capital has been subscribed by the following subscribers in the proportions set out hereafter pursuant to proxies and subscription forms which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

- (1) to (16) BC EUROPEAN CAPITAL VII -1 to 12 and 14 to 17, each being a limited partnership having its registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL represented by its general partner, CIE MANAGEMENT II LTD («CIE»), with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL;
- (17) BLUE CAPITAL EQUITY I GMBH & CO. KG, having its registered office at Alter Wall 22, c/o BLUE CAPITAL EQUITY MANAGEMENT, GmbH, D-20457 Hamburg, Germany;
 - (18) Lucien-Charles Nicolet, residing in F-75116 Paris, 33, rue Erlanger, France;
 - (19) Edouard Guillet, residing at F- 75007 Paris, 26 rue Barbet de Jouy;
- (20) to (25) BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP 1 to TOP-UP 6, each being a limited partnership having its registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, represented by its general partner, CIE, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL;
 - (26) Michel Guillet, residing at F- 75007 Paris, 26 rue Barbet de Jouy; and
 - (27) Cedric Dubourdieu, residing in F-75006 Paris, 141, boulevard Saint Germain, France.

Name of subscriber	Number of redeemable shares	
	subscribed	Total Contribution (CHF)
1. BC EUROPEAN CAPITAL VII-1	68,531	137,062
2. BC EUROPEAN CAPITAL VII-2	68,244	136,488
3. BC EUROPEAN CAPITAL VII-3	79,222	158,444
4. BC EUROPEAN CAPITAL VII-4	79,110	158,220
5. BC EUROPEAN CAPITAL VII-5	78,553	157,106
6. BC EUROPEAN CAPITAL VII-6	78,106	156,212
7. BC EUROPEAN CAPITAL VII-7	80,895	161,790
8. BC EUROPEAN CAPITAL VII-8	80,181	160,362
9. BC EUROPEAN CAPITAL VII-9	77,905	155,810
10. BC EUROPEAN CAPITAL VII-10	69,537	139,074
11. BC EUROPEAN CAPITAL VII-11	11,158	22,316
12. BC EUROPEAN CAPITAL VII-12	7,811	15,622
13. BC EUROPEAN CAPITAL VII-14	5,579	11,158
14. BC EUROPEAN CAPITAL VII-15	6,695	13,390
15. BC EUROPEAN CAPITAL VII-16	669	1,338
16. BC EUROPEAN CAPITAL VII-17	223	446
17. BLUE CAPITAL EQUITY I, GmbH & Co. KG	15,108	30,216
18. Lucien-Charles Nicolet	23	46

19. Edouard Guillet	11	22
20. BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP 1	33,455	66,910
21. BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP 2	32,838	65,676
22. BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP 3	32,838	65,676
23. BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP 4	33,055	66,110
24. BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP 5	32,838	65,676
25. BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP 6	1,549	3,098
26. Michel Guillet	78	156
27. Cedric Dubourdieu	16	32
Total	974,228	1,948,456

Evidence of such payments was given to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The corporate capital is set at two million Swiss francs (2,000,000 CHF) consisting of one million (1,000,000) registered shares with a nominal value of two Swiss francs (2 CHF) per share.»

Fourth resolution

The meeting acknowledged and unanimously approved that the new shareholders of the Corporation pursuant to the above subscriptions are inscribed on the attendance list of the meeting and shall participate in the meeting and vote on the remaining items of the agenda, having declared themselves duly informed thereof.

Fifth resolution

The meeting unanimously resolved to amend the fourth paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation. However, any transfer of shares or any interest in shares made in violation of the articles of incorporation or of an agreement entered into by, or binding upon, all the shareholders of the Corporation and duly notified to the Corporation, shall not be registered in the register of shareholders of the Corporation. No person shall be registered as a shareholder unless he has adhered to an agreement entered into by, or binding upon, all the shareholders and duly notified to the Corporation in accordance with the terms of such agreement.»

Sixth resolution

The meeting unanimously resolved to amend article 12 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«Art. 12. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. In any case, at least ten meetings of the board of directors shall be held each year at regular intervals.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors, which shall include an agenda of the business to be transacted at such meeting together with all papers to be presented to the meeting, shall be given not less than seven days' notice or such shorter period as the board of directors unanimously agrees, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or facsimile of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

The meeting may be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least four directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting, except as provided otherwise by the articles of incorporation of the Corporation or by any other agreement entered into by, or binding upon, all the shareholders and duly notified to the Corporation. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by cable, telegram, telex or facsimile confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

As soon as practicable after a meeting of the board of directors, a copy of the draft minutes of such meeting shall be sent to each director. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary or by two directors.»

Seventh resolution

The meeting unanimously resolved to add a third paragraph to article 14 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The appointment and revocation of and powers delegated to any committee of the board of directors shall be sanctioned by the unanimous written consent of the board of directors.»

Eighth resolution

The meeting unanimously resolved to amend article 22 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«**Art. 22.** Any agreement which may have been entered into by, or be binding upon, all the shareholders of the Corporation and which shall have been duly notified to the Corporation shall, if so expressed therein, have priority over theses articles of incorporation and for all matters not addressed in these articles of incorporation shall apply as between the shareholders and the Corporation. The Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply to all matters not governed by these articles of incorporation or such agreement.»

Ninth resolution

The meeting unanimously resolved to add a new article 23 to the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«Art. 23. The courts of Luxembourg-City shall have non-exclusive jurisdiction for all matters which could arise from the present articles of incorporation.»

Valuation / Currency conversion

For the purposes of registration, the contribution's amount of CHF 1,948,456,- is estimated at EUR 1,324,774.58,- at today's currency rate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately fifteen thousand and two hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille deux, le quatrième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A. (la «Société») dont le siège social est à Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte notarié du notaire instrumentant en date du 25 octobre 2002, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»).

L'assemblée est présidée par Manuel Frias, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Stella Jayne LeCras, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont indiqués sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Cette liste ainsi que les procurations seront annexés au présent acte pour être soumises aux formalités d'enregistrement.
- II. Il résulte de la liste de présence que l'entièreté du capital social est représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires déclarent qu'ils ont été informés de manière satisfaisante du contenu de l'ordre du jour, de sorte que cette assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour énumérés ci-après:
- 1. Restructuration du capital social émis de la Société de trente-cinq mille euros (EUR 35.000) composé de vingt-huit mille (28.000) actions ayant chacune une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) en cinquante-et-un mille cinq cent quarante-quatre francs suisses (51.544 CHF) composé de vingt-cinq mille sept cent soixante-douze (25.772) actions ayant une valeur nominale de deux francs suisses (2 CHF) par action.

- 2. Augmentation du capital social émis de la Société de cinquante et un mille cinq cent quarante-quatre francs suisses (51.544) à deux millions de francs suisses (2.000.000 CHF) par l'émission au profit des actionnaires existants et de nouveaux souscripteurs, les actionnaires existants renonçant à leur droit préférentiel de souscription, de neuf cent soixante-quatorze mille deux cent vingt-huit (974.228) actions rachetables au prix d'émission de deux francs suisses (2 CHF) par action.
- 3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:
- «Art. 5. Le capital souscrit est de deux millions de francs suisses (2.000.000 CHF) composé d'un million (1.000.000) d'actions nominatives ayant une valeur nominale de deux francs suisses (2 CHF) par action.»
- 4. Reconnaissance et acceptation par l'assemblée du fait que les nouveaux actionnaires selon l'article 2 de l'ordre du jour sont inscrits sur la liste de présence dans le but de participer à l'assemblée générale extraordinaire et de voter sur les points restants à l'ordre du jour.
- 5. Modification du quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des actionnaires, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes disposant d'une procuration adéquate pour effectuer ladite cession. La Société peut aussi accepter comme preuve d'une cession tous instruments et documents qu'elle juge suffisants pour effectuer cette cession. Cependant, toute cession d'actions ou de droits relatifs à des actions faite en violation des statuts ou d'un contrat conclu par, ou liant, tous les actionnaires de la Société et dûment notifié à la Société, ne sera pas enregistrée dans le registre des actionnaires de la Société. Une personne ne sera pas enregistrée en tant qu'actionnaire si cette personne n'a pas adhéré à un contrat conclu par, ou liant, tous les actionnaires et dûment notifié à la Société, conformément aux termes de ce contrat.»

- 6. Modification de l'article 12 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:
- «Art. 12. Le conseil d'administration peut désigner parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera chargé de rédiger les procèsverbaux des réunions du conseil d'administration et des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur demande de son président ou de deux membres, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. En tout état de cause, au moins dix réunions du conseil d'administration doivent se tenir chaque année, à intervalles réguliers.

Le président préside à toutes les assemblées d'actionnaires et du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur, et en ce qui concerne les réunions d'actionnaires les actionnaires peuvent désigner toute autre personne, en tant que président pro tempore par un vote de la majorité présente lors d'une telle réunion.

Un avis de convocation écrit de toute réunion du conseil d'administration doit être donné au moins sept (7) jours à l'avance, à moins que cette période ne soit abrégée de l'avis unanime du conseil d'administration, et cet avis devra contenir l'ordre du jour de cette réunion ainsi que tous documents devant être présentés lors de la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence devra être décrite dans l'avis de convocation. Chaque administrateur peut renoncer à recevoir un avis de convocation en consentant à une telle dispense par écrit ou par câble, télégramme, telex ou fax. Aucun avis de convocation n'est requis pour des réunions tenues dans des lieux et à des heures convenus dans une liste préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

La réunion peut être tenue sans avis de convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en donnant procuration à un autre administrateur par écrit ou par télégramme, telex ou fax.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si quatre administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion, excepté les cas où les statuts de la Société, ou tout autre contrat conclu par, ou liant, tous les actionnaires et dûment notifié à la Société, en dispose autrement. Le vote peut aussi se faire par écrit ou par fax, télégramme, télex, ou par téléphone, à condition que dans ce dernier cas le vote soit confirmé par écrit.

Lors de toute réunion, dans le cas où le nombre de voix pour et contre une résolution est égal, le président a la voix décisive.

Les administrateurs, agissant unanimement par résolution circulaire, peuvent exprimer leur consentement par un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex ou fax confirmés par écrit, ces écrits ensemble constituant le procèsverbal prouvant la décision.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique, conférence vidéo, ou par tout moyen similaire de communication permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre les uns les autres. Une participation à une réunion par ces moyens est considérée comme une participation en personne à cette réunion.

Dès que possible après la tenue d'une réunion du conseil d'administration, une copie du projet de procès-verbal de la réunion est envoyée à chaque administrateur. Le procès-verbal de chaque réunion du conseil d'administration est signé par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui à présidé à la réunion en question.

Les copies ou extraits de procès-verbaux produits en justice ou dans d'autres circonstances sont signés par le secrétaire ou par deux administrateurs.»

7. Ajout d'un troisième paragraphe à l'article 14 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit: «La désignation et la révocation de tout comité au sein du conseil d'administration et de tous pouvoirs délégués à un tel comité sera faite par décision écrite unanime du conseil d'administration.»

- 8. Modification de l'article 22 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:
- «Art. 22. Tout contrat conclu par, ou liant, tous les actionnaires de la Société, et dûment notifié à la Société, aura, si les termes du contrat en question le prévoient, priorité sur les statuts et s'appliquera entre la Société et les actionnaires sur tous les points non couverts par les statuts. La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales s'appliquera sur tous les points non couverts par les statuts ou par un tel contrat.»
 - 9. Ajout d'un nouvel article 23 aux statuts de la Société, celui-ci se lisant comme suit:
- «Art. 23. Les tribunaux de la ville de Luxembourg seront compétents de manière non exclusive pour juger de tout litige susceptible de naître des présents statuts.»

Après approbation de ce tout ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé unanimement de restructurer le capital social de la Société de trente-cinq mille euros (E 35.000), composé de vingt-huit mille (28.000) actions ayant chacune une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (E 1,25), en cinquante-et-un mille cinq cent quarante-quatre francs suisses (51.544 CHF), composé de vingt-cinq mille sept cent soixante-douze (25.772) actions ayant chacune une valeur nominale de deux francs suisses (2 CHF).

L'assemblée a décidé d'accepter la nouvelle répartition des actions qui en résulte et qui se présente comme suit:

Actionnaire	Actions ayant chacune une valeur nominale de 2 CHF
BC EUROPEAN CAPITAL VII-1	12.886
BC EUROPEAN CAPITAL VII-2	12.886
Total	25 772

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital émis de la Société de cinquante-et-un mille cinq cent quarante-quatre francs suisses (51.544 CHF) à deux millions de francs suisses (2.000.000 CHF) en émettant aux actionnaires existants et à de nouveaux souscripteurs neuf cent soixante-quatorze mille deux cent vingt-huit (974.228) actions rachetables à un prix d'émission par action de deux francs suisses (2 CHF).

L'assemblée a pris acte unanimement du renoncement des actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription concernant l'émission de ces actions.

Cette augmentation de capital a été souscrite par les souscripteurs suivants dans les proportions déterminées ciaprès selon les procurations et formulaires de souscription qui ont été signés par toutes personnes présentes et le notaire instrumentant et qui resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement:

- (1) à (16) BC EUROPEAN CAPITAL VII -1 à 12 et 14 à 17, étant chacune une «limited partnership» ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, représentées par leur «general partner», CIE MANAGEMENT II LTD («CIE»), ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL;
- (17) BLUE CAPITAL EQUITY I GmbH & Co. KG, ayant son siège social à Alter Wall 22, c/o BLUE CAPITAL EQUITY MANAGEMENT, GmbH, D-20457 Hamburg, Germany;
 - (18) Lucien-Charles Nicolet, domicilié à F-75116 Paris, 33, rue Erlanger, France;
 - (19) Edouard Guillet, domicilié à F-75007 Paris, 26 rue Barbet de Jouy;
- (20) à (25) BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP 1 to TOP-UP 6, étant chacune une «limited partnership» ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, représentées par leur «general partner», CIE, ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL;
 - (26) Michel Guillet, domicilié à F-75007 Paris, 26 rue Barbet de Jouy; et
 - (27) Cedric Dubourdieu, domicilié à F-75006 Paris, 141, boulevard Saint Germain, France.

Nom du souscripteur	Nombre d'actions rachetables	
	souscrites	Contribution Totale (CHF)
1. BC EUROPEAN CAPITAL VII-1	68.531	137.062
2. BC EUROPEAN CAPITAL VII-2	68.244	136.488
3. BC EUROPEAN CAPITAL VII-3	79.222	158. 444
4. BC EUROPEAN CAPITAL VII-4	79.110	158.220
5. BC EUROPEAN CAPITAL VII-5	78.553	157.106
6. BC EUROPEAN CAPITAL VII-6	78.106	156.212
7. BC EUROPEAN CAPITAL VII-7	80.895	161.790
8. BC EUROPEAN CAPITAL VII-8	80.181	160.362
9. BC EUROPEAN CAPITAL VII-9	77.905	155.810
10. BC EUROPEAN CAPITAL VII-10	69.537	139.074
11. BC EUROPEAN CAPITAL VII-11	11.158	22.316
12. BC EUROPEAN CAPITAL VII-12	7.811	15.622
13. BC EUROPEAN CAPITAL VII-14	5.579	11.158
14. BC EUROPEAN CAPITAL VII-15	6.695	13.390
15. BC EUROPEAN CAPITAL VII-16	669	1.338
16. BC EUROPEAN CAPITAL VII-17	223	446
17. BLUE CAPITAL EQUITY I, GmbH & Co. KG	15.108	30.216
18. Lucien-Charles Nicolet	23	46

19. Edouard Guillet	11	22
20. BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP 1	33.455	66.910
21. BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP 2	32.838	65.676
22. BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP 3	32.838	65.676
23. BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP 4	33.055	66.110
24. BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP 5	32.838	65.676
25. BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP 6	1.549	3.098
26. Michel Guillet	78	156
27. Cedric Dubourdieu	16	32
Total	974.228	1.948.456

Preuve desdits paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé unanimement de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«Le capital social est fixé à deux millions de francs suisses (2.000.000 CHF) composé d' un million (1.000.000) d'actions nominatives ayant une valeur nominale de deux francs suisses (2 CHF) par action.»

Quatrième résolution

L'assemblée a accepté et reconnu que les nouveaux actionnaires de la Société suite aux souscriptions précédentes soient inscrits sur la liste de présence de l'assemblée et puissent participer à l'assemblée et voter sur les sujets restant à l'ordre du jour, les actionnaires s'étant déclarés pleinement informés de ces points.

Cinquième résolution

L'assemblée a unanimement décidé de modifier le quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, celuici se lisant dorénavant comme suit:

«La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des actionnaires, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes disposant d'une procuration adéquate pour effectuer ladite cession. La Société peut aussi accepter comme preuve d'une cession tous instruments et documents qu'elle juge suffisants pour effectuer cette cession. Cependant, toute cession d'actions ou de droits relatifs à des actions faite en violation des statuts ou d'un contrat conclu par, ou liant, tous les actionnaires de la Société dûment notifié à la Société, ne sera pas enregistrée dans le registre des actionnaires de la Société. Une personne ne sera pas enregistrée en tant qu'actionnaire si cette personne n'a pas adhéré à un contrat conclu par, ou liant, tous les actionnaires et dûment notifié à la Société conformément aux termes de ce contrat.»

Sixième résolution

L'assemblée a décidé unanimement de modifier l'article 12 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«Art. 12. Le conseil d'administration peut désigner parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera chargé de rédiger les procèsverbaux des réunions du conseil d'administration et des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur demande de son président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. En tout état de cause, au moins dix réunions du conseil d'administration doivent avoir lieu chaque année, à intervalles réguliers.

Le président préside a toutes les assemblées d'actionnaires et réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur, et en ce qui concerne les réunions d'actionnaires les actionnaires peuvent désigner toute autre personne, en tant que président pro tempore par un vote de la majorité présente lors d'une telle réunion.

Un avis de convocation écrit de toute réunion du conseil d'administration doit être donné au moins sept (7) jours à l'avance, à moins que cette période ne soit abrégée de l'avis unanime du conseil d'administration, et cet avis devra contenir l'ordre du jour de cette réunion ainsi que tous documents devant être présentés lors de la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence devra être décrite dans l'avis de convocation. Chaque administrateur peut renoncer à recevoir un avis de convocation en consentant à une telle dispense par écrit ou par câble, télégramme, telex ou fax. Aucun avis de convocation n'est requis pour des réunions individuelles tenues dans des lieux et à des heures contenues dans une liste préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Une réunion peut être tenue sans avis de convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en donnant procuration à un autre administrateur par écrit ou par télégramme, telex ou fax.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si quatre administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion, excepté les cas où les statuts de la Société, ou tout autre contrat conclu par ou liant tous les actionnaires et dûment notifié à la Société, en dispose autrement. Le vote peut aussi se faire par écrit ou par fax, télégramme, télex, ou par téléphone, à condition que dans ce dernier cas le vote soit confirmé par écrit.

Lors de toute réunion, dans le cas où le nombre de voix pour et contre une résolution est égal, le président a la voix décisive.

Les administrateurs, agissant unanimement par résolution circulaire, peuvent exprimer leur consentement par un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex ou fax confirmés par écrit, ces écrits ensemble constituant le procèsverbal prouvant la décision.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique, conférence vidéo, ou par tout moyen similaire de communication permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre les uns les autres. Une participation à une réunion par ces moyens est considérée comme une participation en personne à cette réunion.

Dès que possible après la tenue d'une réunion du conseil d'administration, une copie du projet de procès-verbal de la réunion est envoyée à chaque administrateur. Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration est signé par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui à présidé à la réunion en question.

Les copies ou extraits de procès-verbaux produits en justice ou dans d'autres circonstances sont signés par le secrétaire ou par deux administrateurs.»

Septième résolution

L'assemblée a décidé unanimement d'ajouter un troisième paragraphe à l'article 14 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«La désignation et la révocation de tout comité au sein du conseil d'administration et de tous pouvoirs délégués à un tel comité sera faite par décision écrite unanime du conseil d'administration.»

Huitième résolution

L'assemblée a décidé unanimement de modifier l'article 22 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«Art. 22. Tout contrat conclu par, ou liant, tous les actionnaires de la Société, et qui a été dûment notifié à la Société, aura, si les termes du contrat en question le prévoient, priorité sur ces statuts et s'appliquera entre la Société et les actionnaires sur tous les points non couverts par ces statuts. La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales s'appliquera sur tous les points non couverts par ces statuts ou par un tel contrat.»

Neuvième résolution

L'assemblée a décidé unanimement d'ajouter un nouvel article 23 aux statuts de la Société, celui-ci lisant comme suit:

«Art. 23. Les tribunaux de la ville de Luxembourg seront compétents de manière non exclusive pour juger de tout litige susceptible de naître des présents statuts.»

Estimation / Conversion

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de CHF 1.948.456,- est estimé à EUR 1.324.774,58 au cours de change du jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quinze mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît qu'à la demande des parties cet acte est rédige en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Signé: M. Frias, P. Santer, J. LeCras, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 17, case 9. – Reçu 13.235,89 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

J. Elvinger.

(07905/211/514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 89.803.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 27 janvier 2003.

(07906/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

BEVERAGE EQUIPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 65.601.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 17 juin 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (07854/024/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

KESTREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 76.623.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 32, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2002

Ont été nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Eric Leclerc, Luxembourg, président
- Monsieur Jos Hemmer, Luxembourg,
- Monsieur Philippe Gilain, Luxembourg,
- Madame Martine Kapp, Luxembourg.

A été nommée commissaire aux comptes pour la même période:

- Madame Diane Wunsch, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Pour la société

Signature

un administrateur

(07852/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

INTERNATIONAL LAWYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 43.628.

EXTRAIT

L'administrateur Monsieur Jean Pirrotte et le commissaire aux comptes, UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., ont démissionné avec effet immédiat. Le siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

G. Schneider / P. Schmit

Directrice-adjointe / Administrateur-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 34, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07858/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

PA.SI. S.A., PARTICIPATIONS ET SERVICES INTEGRES, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.583.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 34, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(07860/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

LAI FU CIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 46.193.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 décembre 2002 que la société a procédé à des élections statutaires et elle a nommé:

Directeurs

- 1. Mr Edward John Rehfeldt II, director of companies, residing in Las Vegas (USA)
- 2. Mr Edward John Rehfeldt III, director of companies, residing in Taipei/Taiwan (ROC)
- 3. Mr Victor Litvinov, director of companies, residing in Moscow (Russia)
- 4. Mrs Martine Schaeffer, attorney at Law, with professional address in L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

Directeurs

Mr Pierre Schmit, director of companies, with professional address in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, with the power to state on the years 2000 and 2001.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 42, case 2. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07859/535/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

S.E.N.C. SMITH & NEPHEW S.à r.l. & CIES, Société en nom collectif.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur. R. C. Luxembourg B 89.074.

In the year two thousand two, on the twenty-second of November. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1. SMITH & NEPHEW, S.à.r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg;
- 2. SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg;

both here represented by Mrs Cornelia Mettlen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on November 21st, 2002.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the, appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy holder appointed Mr Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium, as secretary of the deed.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

That they are the sole actual partners of S.E.N.C. SMITH & NEPHEW, S.à.r.l. & CIES, a partnership established by deed of the undersigned notary on October 16th, 2002, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

All this having been declared, the partners, represented as stated here above, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The partners decide to increase the partnership capital by an amount of EUR 1,850,455,575.- (one billion eight hundred and fifty million four hundred and fifty-five thousand five hundred and seventy-five euros) in order to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred) to EUR 1,850,468,075.- (one billion eight hundred and fifty million four hundred and sixty-eight thousand seventy-five euros) by the creation of 74,018,223 (seventy-four million eighteen thousand two hundred and twenty-three) new partnership interests with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to be created together with an allocation to the legal reserve amounting to EUR 185,045,513.- (one hundred and eighty-five million forty-five thousand five hundred and thirteen euros).

Second resolution

Subscription - Payment

Thereupon, the partners, represented as stated here above, have declared agreed to forego the requirement to invest new capital in proportion to their existing capital and to subscribe and pay the 74,018,223 (seventy-four million eighteen thousand two hundred and twenty-three) new partnerships interests as follows:

- SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à.r.l. contributes the universality of its assets and liabilities in exchange for 37,002,931.- (thirty-seven million two thousand nine hundred and thirty-one) new partnership interests and with an allocation to the legal reserve amounting to EUR 92,507,306.- (ninety-two million five hundred and seven thousand three hundred and six euros);
- SMITH & NEPHEW, S.à r.l. contributes the universality of its assets and liabilities in exchange for 37,015,292.- (thirty-seven million fifteen thousand two hundred and ninety-two) new partnership interests and with an allocation to the legal reserve amounting to EUR 92,538,207 (ninety-two million five hundred and thirty-eight thousand two hundred and seven euros).

The assets and liabilities contributed to S.E.N.C. SMITH & NEPHEW, S.à r.l. & CIES have been dealt with in a report issued on November 22nd, 2002 by ERNST & YOUNG, société anonyme, réviseurs d'entreprises, having its registered office in Münsbach L-5365, which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 74,018,223 partnership interests of EUR 25 each to be issued with an allocation to the legal reserve of EUR 185,045,513. The total value of the contribution is hence EUR 2,035,501,088.»

Evidence of the transfer of all the assets and liabilities have been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement.

Said report and contribution agreement, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

The partners decide to reduce the partnership capital by an amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.-EUR) by the cancellation of five hundred (500) partnership interests with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each held by the partnership on itself subsequently to the contribution by SMITH & NEPHEW, S.à r.l. and SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l. of the universality of their assets and liabilities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions the partners decide to amend Article 6 of the Partnership's deed which will henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The Partnership capital is fixed at EUR 1,850,455,575.- (one billion eight hundred and fifty million four hundred and fifty-five thousand five hundred and seventy-five euros) divided into 74,018,223 (seventy-four million eighteen thousand two hundred and twenty-three) partnership interests with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) Euro each, all fully paid-in and contributed.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately seven thousand euros.

For the purpose of registration, the subscribers declare that the contribution in kind is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. SMITH & NEPHEW, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg,
- 2. SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 32, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg,

Toutes deux ici représentés par Madame Cornelia Mettlen, juriste, demeurant à Luxembourg,

aux termes de deux procurations sous seing privé délivrées le 21 novembre 2002.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en tant que secrétaire de l'acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés actuels de S.E.N.C. SMITH & NEPHEW, S.à r.l. & CIES, société en nom collectif, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 16 octobre 2002, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

Après avoir exposé ce qui précède, les associés, représentés comme dit-est, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 1.850.455.575,- (un milliard huit cent cinquante millions quatre cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-quinze euros) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à EUR 1.850.468.075,- (un milliard huit cent cinquante millions quatre cent soixante-huit mille soixante-quinze euros) par la création de 74.018.223,- (soixante-quatorze millions dix huit mille deux cent vingt-trois) parts d'intérêts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, totalement libérée en valeur nominale avec une allocation à la réserve légale d'un montant de EUR 185.045.513,- (cent quatre-vingt-cinq millions quarante-cinq mille cinq cent treize euros).

Deuxième résolution Souscription - Libération

Ensuite, les associés, représentés comme dit-est, ont déclaré souscrire et libérer les 74.018.223,- (soixante-quatorze millions dix-huit mille deux cent vingt-trois) parts d'intérêts nouvelles comme suit:

- SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l. déclare apporter l'universalité de ses actifs et passifs au 22 novembre 2002 en échange 37.002.931 (trente-sept millions deux mille neuf cent trente et une) parts d'intérêts et d'une allocation à la réserve légale d'un montant de EUR 92.507.306,- (quatre-vingt-douze millions cinq cent sept mille trois cent six euros);
- SMITH & NEPHEW, S.à r.l. déclare apporter l'universalité de ses actifs et passifs au 22 novembre 2002 en échange de 37.015.292,- (trente-sept millions quinze mille deux cent quatre-vingt-douze) parts d'intérêts et d'une allocation à la réserve légale d'un montant de EUR 92.538.207,- (quatre-vingt-douze millions cinq cent trente-huit mille deux cent sept euros).

Les actifs et passifs apportés à S.E.N.C. SMITH & NEPHEW, S.à r.l. & CIES ont fait l'objet d'un rapport d'audit émis par ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseurs d'entreprises, dont le siège social est établi à L-5365 Münsbach, émit le 22 novembre 2002 qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 74,018,223 partnership interests of EUR 25 each to be issued with an allocation to the legal reserve of EUR 185,045,513. The total value of the contribution is hence EUR 2,035,501,088.»

Troisième résolution

Les associés décident de réduire le capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) par l'annulation de cinq cents (500) parts d'intérêts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est établi à 1.850.455.575,- (un milliard huit cent cinquante millions quatre cent cinquante-cinq mille cinq cent soixante-quinze euros) représenté par 74.018.223 (soixante-quatorze millions dix-huit mille deux cent vingt-trois) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt.cinq euros)».

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, les souscripteurs déclarent que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs de deux sociétés existantes dans la Communauté Européenne à une autre société existante dans la Communauté Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Mettlen, I. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 137S, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

J. Elvinger.

(07828/211/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

S.E.N.C. SMITH & NEPHEW S.à r.l. & CIES, Société en nom collectif.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur. R. C. Luxembourg B 89.074.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (07829/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

L & I DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 88.789.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 12 décembre 2002 que Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Lou Huby et le vote sur la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront proposés à la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration se propose dorénavant comme suit:

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol.579, fol. 34, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07857/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

BCCM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LIBRAIRIE BEIM KIOSK, S.à r.l.).

Siège social: L-3317 Bergem, 7, rue Brementrausch. R. C. Luxembourg B 67.632.

L'an deux mille trois, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Christiane Bessekri-Pleim, retraitée, demeurant à L-3855 Schifflange, 192, Cité Emile Mayrisch.

Laquelle comparante déclare être l'unique associée de la société à responsabilité limitée LIBRAIRIE BEIM KIOSK, S.à r.l., avec siège social à L-3876 Schifflange, 3, rue C.M. Spoo

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 67.632

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 142 du 5 mars 1999,

dont le capital social est de cinq cent mille francs (500.000,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Laquelle comparante prie le notaire instrumentant de documenter la cession de parts sociales suivante:

Madame Christiane Bessekri-Pleim, prénommée, déclare céder ses cinq cents (500) parts sociales à Madame Manuela Comodi, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 7, Brementrausch, ici présent, ce acceptant, au prix de cinq cents euros (€ 500,-), ce dont quittance.

Madame Christiane Bessekri-Pleim agissant en sa qualité de gérante unique de la société déclare accepter cette cession de part, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire. Suite à cette cession de parts le capital de la société est reparti comme suit:

 Madame Manuela Comodi, prénommée, cent parts sociales
 100

 Total: cent parts sociales
 100

La prédite associée, se considérant comme réunie en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les décisions suivantes:

1. L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en BCCM, S.à r.l.

Suite à cette décision l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

- Art. 4. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: BCCM, S.à r.l.
- 2. L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société de sorte que le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts est à modifier comme suit:
- Art. 2. 1^{er} alinéa. La société a pour objet l'exécution de travaux de comptabilité à l'exception de tous travaux tombant dans la profession d'expert-comptable.
- 3. L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-3317 Bergem, 7, Brementrausch, de sorte que le premier alinéa de l'article cinq (5) a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1er alinéa. Le siège social est fixé à Bergem.

4. L'associée unique décide de convertir le capital social en Euros de sorte que le capital représente maintenant douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€ 12.394,68). Pour arrondir ce capital et pour disposer de parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) l'associée unique déclare qu'elle a versé à la caisse de la société le montant de cent cinq euros et trente-deux cents (€ 105,32) pour pouvoir disposer d'un capital de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-).

Suite à cette décision, l'associée unique décide de modifier l'article six (6) des statuts comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

5. Est nommée gérant unique de la société:

Madame Manuela Comodi, prénommée, en remplacement de Madame Christiane Bessekri-Pleim, prénommée, à laquelle a été accordée pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

La société est engagée par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bessekri-Pleim, Comodi, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2003, vol. 884, fol. 83, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2003.

F. Kesseler.

(07826/219/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

BCCM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LIBRAIRIE BEIM KIOSK, S.à r.l.).

Siège social: L-3317 Bergem, 7, rue Brementrausch.

R. C. Luxembourg B 67.632.

_

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kesseler, en date du 17 janvier 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2003.

F. Kesseler.

(07827/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

CLAXON PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.171.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

SELLA TRUST LUX S.A.

Signature

(07816/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

CLAXON PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.171.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

SELLA TRUST LUX S.A.

Signature

(07815/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ESCH TRANSPORT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4282 Esch-sur-Alzette, 1, rue de Puteaux.

R. C. Luxembourg B 80.316.

Conversion du Capital en Euros

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 22 août 2001 à Esch-sur-Alzette d'adopter l'euro comme monnaie d'expression du capital de la Société.

Le capital social actuel de LUF 500.000,- est converti en euro pour le montant de EUR 12.394,68.

Suite à la conversion du capital social en EUR, l'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social actuel à concurrence de EUR 105,32 pour le porter de son montant actuel tel que converti de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- par paiement en espèces pour un montant de EUR 105,32 versé par les associés existants au prorata de leur participation actuelle sans émission de nouvelles parts.

Cesssion de parts

Il résulte de cette même assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 22 août 2001 à Esch-sur-Alzette que 350 parts de la Société d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune ont été cédées à Monsieur Christian Faltot, employé privé, demeurant à Villerupt.

La cession de part susmentionnée a été agréée à l'unanimité par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 22 août 2001.

Il en résulte donc que les 500 parts de la Société sont détenues comme suit:

- Monsieur Christian Faltot	350 parts
- Monsieur Louis Chrisnach	150 parts
Total:	500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2001.

Signatures.

(07856/999/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ALTENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 38.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 1.610.957,46 EUR
Bénéfice de l'exercice 2001	410.875,40 EUR
Report à nouveau	1 200 082 04 ELIR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Signature.

(07966/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ALTENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 38.851.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 janvier 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2002

Décharge pleine et entière leur a été acordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08005/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

FAREI SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle «Im Bruch».

R. C. Luxembourg B 46.627.

_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Crauthem en date du 6 janvier 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2001.

Crauthem, le 6 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 32, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07940/800/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

MC-BBL EASTERN EUROPEAN (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 49.742.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(07941/694/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

I.S.I., INDUSTRY SERVICES INTERNATIONAL, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

R. C. Luxembourg B 29.892.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2003, vol. 326, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ISI INDUSTRY SERVICES

Signature

(07944/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 34.813.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Signature.

(07987/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 34.813.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Signature.

(07986/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

STELLAROSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4441 Soleuvre, 273, rue de Metzerlach.

R. C. Luxembourg B 38.153.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2003, vol. 326, fol. 54, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour STELLAROSA, S.à r.l.

Signature

(07945/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

MTT S.A., Société Anonyme, (anc. MTT HOLDING S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 38.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	EUR 10.424,52
Bénéfice de l'exercice	EUR 45.427,25
% Affectation à la réserve légale	(EUR 2.271,36)
Report à nouveau	EUR 53.580.41

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07948/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

LEEUWARDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 84.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Bénéfice de l'exercice	EUR 444,26
% Affectation à la réserve légale	(EUR 22,21)
Report à nouveau	FUR 422.05

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07949/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

NANTUCKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 82.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (EUR 713.804,37)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07950/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

RABEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.437.

_

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	(EUR 16.662,02)
Perte de l'exercice	(EUR 6.808,44)
Report à nouveau	(EUR 23.470,46)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07951/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

BOYART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	(EUR 7.019,94)
Perte de l'exercice	
Report à nouveau	(EUR 17.172,59)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07952/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

SODILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3542 Dudelange, 150, rue du Parc.

R. C. Luxembourg B 26.379.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07963/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

OPKINS & C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 59.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés Perte de l'exercice	- 34.403,34 EUR - 8.328.64 EUR
rerte de l'exercice	- 0.320,04 EUR
Report à nouveau	- 42.731,98 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07961/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

WERBUNG & MESSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 67.639.

_

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	1.183.564,- LUF
Bénéfice de l'exercice	60.332,- LUF
% Affectation à la réserve légale	- 3.015,- LUF
Report à nouveau	1.240.881 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07962/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

MAFEMA S.A., Société Anonyme, (anc. MAFEMA HOLDING S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 70.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	(CHF 14.497,52)
Perte de l'exercice	
Report à nouveau	(CHF 30.535,18)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07964/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE CLAUDE KOEUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 73.920.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4a, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07965/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

IPEF III HOLDINGS Nº 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 81.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau. (EUR 7.064,08)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07955/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

IPEF III HOLDINGS Nº 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 81.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

(EUR 7.062,29)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07956/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE SALAIRES & TRAITEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 73.921.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07967/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

MECANO SERVICES ED.GEORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 29.746.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07968/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

CUREPIPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

192.968,17 EUR Résultats reportés..... - 1.468.601,67 EUR Perte de l'exercice 2001..... 1.275.633,50 EUR Report à nouveau:....

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07969/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

SIIF S.A., SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 39.052.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(07888/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

RACIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 54.835.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 14 mai 2002

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes qui prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir le deuxième mardi du mois de mai 2003.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous les actes passés par eux en leur qualité d'administrateur jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs

- M. Mario lacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Stefano Cicarello, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 44, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07855/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

DEGO-LUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5539 Remich, 6, place Nico Klopp.

R. C. Luxembourg B 13.261.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07970/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

STRATCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. PEPALUX, S.à r.l.).

Siège social: L-6995 Rameldange, 2, Hannert de Kleppbeem.

R. C. Luxembourg B 57.894.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, vol. 578, fol. 89, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Signature.

(07971/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AEGIS INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

 Résultats reportés
 (EUR 14.940,72)

 Perte de l'exercice
 (EUR 18.795,93)

 Report à nouveau:
 (EUR 33.736,65)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07983/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

EMMA S.A., Société Anonyme, (anc. EMMA HOLDING S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 60.441.

Les comptes annuels au 30 juin 1998 modifiés (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07972/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

EMMA S.A., Société Anonyme, (anc. EMMA HOLDING S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 60.441.

Les comptes annuels au 30 juin 1999 modifiés (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 537.979,- LUF
Perte de l'exercice	- 1.739.395,- LUF
Report à nouveau:	- 2.277.374,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07974/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

EMMA S.A., Société Anonyme, (anc. EMMA HOLDING S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 60.441.

Les comptes annuels au 30 juin 2000 modifiés (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 2.277.374,- LUF
Perte de l'exercice	- 1.368.206,- LUF
Report à nouveau:	- 3.645.580,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07978/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

EMMA S.A., Société Anonyme, (anc. EMMA HOLDING S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 60.441.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 20 janvier 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 30 juin 2001.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08002/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

MOTOR SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 82.251.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07973/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

SOFIPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3330 Crauthem, 6, rue Emile Barthel.

R. C. Luxembourg B 82.256.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07975/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

MAISON LEON WEIWERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 22, rue de Kirchberg. R. C. Luxembourg B 9.565.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07976/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

EUROBICA-MATIAS & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 19, rue de Muhlenbach.

R. C. Luxembourg B 20.488.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07977/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

INTERNATIONAL INVESTMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 42, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(07980/749/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

STEFFEN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.787.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07979/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

GIBEXT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 70.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

 Résultats reportés
 (EUR 27.880,34)

 Perte de l'exercice 2001
 (EUR 16.967,55)

 Report à nouveau:
 (EUR 44.847,89)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07981/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

MAISON STEFFEN DUDELANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 39, place de l'Hôtel de Ville.

R. C. Luxembourg B 81.774.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07982/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

STEFFEN SALAISONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.788.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 4 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Signature.

(07984/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS DE VOIRIES ET DE PAVAGES D'ART DELLI ZOTTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, rue de la Ferme.

R. C. Luxembourg B 73.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Signature.

(07996/664/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ETNOTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 78.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

 Résultats reportés
 - 6.756,67 EUR

 Perte de l'exercice 2001
 - 18.027,12 EUR

 Report à nouveau:
 - 24.783,79 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07985/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

MELLOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 74.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

 Résultats reportés
 (EUR 13.594,09)

 Perte de l'exercice 2001
 (EUR 11.369,09)

 Report à nouveau:
 (EUR 24.963,18)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07988/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AIR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 74.909.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Signature.

(07989/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

FINEPRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.948.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Signature.

(08105/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

FINEPRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.948.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Signature.

(08112/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

FINTONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 55.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

 Résultats reportés
 - 30.595,98 USD

 Perte de l'exercice
 - 4.024,37 USD

 Report à nouveau:
 - 34.620,35 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07990/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ADAMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 33.450.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Signature.

(07991/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

A'VENUE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8019 Strassen, 13, rue du Bois.

R. C. Luxembourg B 52.650.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Signature.

(07992/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

BUREAU INFORMATIQUE D'ANALYSE ET DE CONSEIL LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4912 Bascharage, 20B, rue du Bois.

R. C. Luxembourg B 25.765.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Signature.

(07994/664/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

EAST EUROPEAN INVESTMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2714 Luxemburg, 6-12, rue du Fort Wallis.

H. R. Luxemburg B 40.536.

Der Verwaltungsrat der oben gennanten Gesellschaft hat am 25 Oktober 2002 einstimmig folgende Beschluss gefasst:
- Der Sitz wird verlegt von 28, Rue Henri VII, L-1725 Luxembourg nach 6-12 Rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 15. Januar 2003.

Für gleichlautenden Auszug

EAST EUROPEAN INVESTMENT COMPANY S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(08114/664/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

MEDCON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean. R. C. Luxembourg B 53.326.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Signature.

(07997A/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

ÄPPELHAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 64.527.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Signature.

(07999/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

E.M.R. EQUIPEMENT MEDICAL RADIOLOGIQUE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.870.

Par lettre recommandée adressée le 11 décembre 2002 à la société E.M.R. EQUIPEMENT MEDICAL RADIOLOGI-QUE S.A., Société Anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A. a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société E.M.R. EQUIPEMENT MEDICAL RADIOLOGIQUE S.A., avec prise d'effet au 25 décembre 2002.

Partant, le siège social de ladite société E.M.R. EQUIPEMENT MEDICAL RADIOLOGIQUE S.A., est dénoncé à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08104/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

SOLISTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

STATUTS

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par devant Maître Francis Kesseler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2736 Luxembourg 16, rue Eugène Wolff, ici représenté par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;
- 2. La société DE LUXE HOLDING S.A., dont le siège social est situé au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination, siège social, objet social, durée, capital social

- **Art. 1**er. Il est formé entre les parties présentes ou représentées et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding, sous la dénomination de SOLISTO HOLDING S.A.
- **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation com-

plète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera soumise au droit luxembourgeois.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies en Europe ou même hors de l'Europe.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929, et des lois modificatives ultérieures sur la matière.

La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale cent euros (€ 100,-), chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (\in 310.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (\in 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 5. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquée par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividendes ou du produit de liquidation.

Assemblée Générale

- **Art. 6.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.
- **Art. 7.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunira dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations le premier mercredi du mois de mai à 13.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 8. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalable.

Administration, Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale.

La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

Art. 10. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et un secrétaire. Il se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres en fonction sont présents ou représentés, le mandat donné par lettre, télégramme ou télex entre administrateurs en fonction étant admis. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

- Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à soumettre en justice ou ailleurs sont signés par le président, par le secrétaire, ou par un administrateur.
- Art. 12. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux réservées à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts.
- **Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs les plus larges pour la gestion journalière de toutes les affaires entrant dans l'objet social à un ou plusieurs administrateurs, soit à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Art. 14. La société est engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.
- Art. 15. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires; actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5 %) à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital souscrit.

L'assemblée générale décide souverainement en ce qui concerne la répartition des bénéfices.

Art. 18. La distribution d'acomptes sur dividendes peut être effectuée en observant à ce sujet les prescriptions légales alors en vigueur.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier mercredi du mois de mai en 2004 à 13.00 heures.
 - Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription et libération

Les actions indiquées à l'article quatre on été souscrites comme suit:

1. Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action	1
2. La société DE LUXE HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que dès maintenant la société dispose de la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les parties prénommées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à 3.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'expiration de leur mandat lors de l'assemblée générale de 2008.

- a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff;
 - b) Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, demeurant à L-4970 Luxembourg, 45, rue Haard,;
- c) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaire est fixé à un.

Est nommé commissaire jusqu'à l'expiration de son mandat lors de l'assemblée générale de 2008.

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: S. Conde, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2003, vol. 884, fol. 67, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2003.

F. Kesseler.

(07881/219/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

BERCAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.945.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Signature.

(08107/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

BERCAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.945.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Signature.

(08113/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

POWER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis. R. C. Luxembourg B 44.477.

Extrait des délibérations du conseil d'administration tenu le 25 octobre 2002

- Les administrateurs de la société ont délibéré et décidé à l'unanimité le transfert du siège au 6-12 Rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg avec effet immédiat.

Cette décision sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 janvier 2003.

POWER INVESTMENT S.A.

P. Garnier / M. Garnier

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(08116/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

POL WIRTZ & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 47.242.

L'an deux mille deux, le vingt-et-un novembre à dix-sept heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POL WIRTZ & PARTNERS S.A.; ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25 rue Philippe II, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 47.242,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors notaire de résidence à Dudelange en date du 8 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 290 du 29 juillet 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pol Wirtz, demeurant à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Luc Vanetti, demeurant à Hostert,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Neves, demeurant à Pétange.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés conformément aux prescriptions légales.
- III. La présente Assemblée fait suite à la prorogation par les actionnaires de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 19 septembre 2002. Prorogée une première fois au 17 octobre 2002, elle fut ensuite prorogée à plusieurs reprises jusqu'à ce jour.
 - IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Réduction du capital social par absorption de pertes à concurrence de EUR 29.424,19.- pour le ramener de EUR 30.986,69.- à EUR 1562,50.- représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 1,25.- chacune
- 2) Augmentation du capital social de EUR 156.250.- pour le porter de EUR 156.250.- à EUR 157.812,50.- par émission de 125.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1,25.- chacune, à libérer à concurrence de 1/4 conformément à l'article 26 (1), 4 de la loi du 10 août 1915
 - 3) Souscription de ces actions
 - 4) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Préambule

Par lettre du 12 septembre 2002, les actionnaires Yves Meijer et OELSNER FINANCIAL CORP ont critiqué la procédure telle qu'elle a été envisagée dans l'ordre du jour proposé par le conseil d'administration.

Les actionnaires ci-dessus se réservent tous droits et notamment celui de demander la nullité de la présente assemblée du fait que les résolutions soumises au vote différent de celle de l'ordre du jour.

Afin d'éviter un litige sur ce point, l'Assemblée décide aujourd'hui ce qui suit:

Première résolution

Par 875 voix contre 375, l'Assemblée décide de réduire le capital social de la société par absorption de pertes à concurrence de vingt-neuf mille quatre cent vingt-quatre euros et dix-neuf cents (EUR 29.424,19.-) pour le ramener de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69.-) à mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 1.562,50.-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25.-) chacune.

Deuxième résolution

Par 875 voix contre 375, l'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 156.250.-) pour le porter de mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 1.562,50.-) à cent cinquante-sept mille huit cent douze euros et cinquante cents (EUR 157.812,50.-) par émission de cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25.-) chacune, à libérer à concurrence de 1/4 conformément à l'article 26 (1), 4 de la loi du 10 août 1915.

Troisième résolution

Par 875 voix contre 375, l'Assemblée charge le conseil d'administration de convoquer dans les délais légaux l'assemblée générale extraordinaire qui aura pour objet d'accepter les souscriptions et la libération des nouvelles actions.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Wirtz, L. Vanetti, I. Neves, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 137S, fol. 19, case 7. – Reçu 1.562,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2002.

J. Elvinger.

(07907/211/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

POL WIRTZ & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 47.242.

L'an deux mille deux, le vingt-et-un novembre à dix-sept heures trente.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POL WIRTZ & PARTNERS S.A.; ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25 rue Philippe II, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 47.242,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors notaire de résidence à Dudelange en date du 8 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 290 du 29 juillet 1994,

est présidée par Monsieur Pol Wirtz, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Luc Vanetti, demeurant à Hostert,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Neves, demeurant à Pétange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés conformément aux prescriptions légales.

III. La présente Assemblée fait suite à la prorogation par les actionnaires de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 19 septembre 2002. Prorogée une première fois au 17 octobre 2002, elle fut ensuite prorogée à plusieurs reprises jusqu'à ce jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Délibération et décision relative à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- 2) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Préambule

Les actionnaires OELSNER FINANCIAL CORP et Meijer exposent qu'ils détiennent plus du quart des actions de la société POL WIRTZ & PARTNERS S.A. Constatant que la société a perdu plus des trois quarts de son capital social, ils déclarent être en droit de demander sa dissolution conformément à l'article 100 alinéa 2 de la loi du 10 août 1915.

Les actionnaires Wirtz, Vanetti et INTERNATIONAL EXECUTIVE SEARCH GROUP INC estiment qu'une telle façon de procéder constitue un abus de droit de la part des actionnaires OELSNER FINANCIAL CORP et Meijer, surtout qu'ils se sont opposés à la réalisation immédiate d'une augmentation de capital lors de l'assemblée précédente. Les actionnaires Wirtz, Vanetti et INTERNATIONAL EXECUTIVE SEARCH GROUP INC se réservent tous droits à cet égard.

En outre, Monsieur Wirtz fait part à l'assemblée d'un courrier que lui a adressé en date du 21 octobre 2002 Monsieur Romain Reuland, comptable de la société, par le biais duquel ce dernier reconnaît avoir détourné régulièrement les fonds de la société.

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société POL WIRTZ & PARTNERS S.A.

Vote pour: OELSNER FINANCIAL CORP et Meijer

Vote contre: Wirtz, Vanetti et INTERNATIONAL EXECUTIVE SEARCH GROUP INC

Deuxième résolution

Par 875 voie contre 374 voix, l'assemblée décide de nommer un liquidateur et de conférer à ce dernier tous pouvoirs nécessaires pour procéder à la liquidation de la société et en particulier les pouvoirs prévus par les articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Pol Wirtz

Vote pour: Wirtz, Vanetti et INTERNATIONAL EXECUTIVE SEARCH GROUP INC

Vote contre: OELSNER FINANCIAL CORP et Meijer

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Wirtz, L. Vanetti, I. Neves, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 137S, fol. 19, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

J. Elvinger.

(07908/211/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

GRAEVENBEL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 76.297.

In the year two thousand two, on the seventeenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GRAEVENBEL S.A., a Luxembourg «société anonyme», joint stock company having its registered office at L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, R.C. Luxembourg section B number 76.297, incorporated by deed established on the 19th of May 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 743 of the 10th of October 2000.

The meeting is presided by Mr Steve M.J. Van Den Broek, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requests the notary to record that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 3,100 (three thousand one hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 3,000,000,- (three million euros) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) to EUR 3,031,000.- (three million thirty-one thousand euros) by the issue of 300,000 (three hundred thousand) new shares having a par value of EUR 10.- (ten euros) each, by contribution in cash.
 - 2.- Amendment of 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 3,000,000.- (three million euros) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) to EUR 3,031,000.- (three million thirty-one thousand euros), by the issue of 300,000 (three hundred thousand) new shares having a par value of EUR 10.- (ten euros) each.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 300,000 (three hundred thousand) new shares:

- a) SILVRETTA S.A., Luxembourg, for 90,000 (ninety thousand) shares;
- b) MARCEL KLEIN OVINK HOLDING B.V., NL-Thiel, for 30,000 (thirty thousand) shares;
- c) DIEZEZAND HOLDING B.V., NL- 's Hertogenbosch, for 180,000 (hundred eighty thousand) shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon prenamed subscribers, represented by Mr Steve M.J. Van Den Broek, prenamed, by virtue of proxies given under private seal;

declared to subscribe to the 300,000 (three hundred thousand) new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 3,000,000.- (three million euros), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The corporate capital is set at EUR 3,031,000.- (three million thirty-one thousand euros), divided into 303,100 (three hundred and three thousand one hundred) shares having a par value of EUR 10.- (ten euros) per share.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thirty-three thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRAEVENBEL S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, R.C. Luxembourg section B numéro 76.297, constituée suivant acte reçu le 19 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 743 du 10 octobre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Steve M.J. Van Den Broek, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les 3.100 (trois mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à EUR 3.031.000,- (trois millions trente-et-un mille euros) par l'émission de 300.000 (trois cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, par apport en numéraire.
 - 2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à EUR 3.031.000,- (trois millions trente-et-un mille euros), par l'émission de 300.000 (trois cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 300.000 (trois cent mille) actions nouvelles:

- a) SILVRETTA S.A., Luxembourg, pour 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions;
- b) MARCEL KLEIN OVINK HOLDING B.V., NL-Thiel, pour 30.000 (trente mille) actions;
- c) DIEZEZAND HOLDING B.V., NL- 's Hertogenbosch, pour 180.000 (cent quatre-vingt mille) actions.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prénommés, représentés par Monsieur Steve M.J. Van Den Broek, prénommé, en vertu des procurations sous seing privé lui délivrées;

ont déclaré souscrire aux 300.000 (trois cent mille) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 3.031.000,- (trois millions trente-et-un mille euros), divisé en 303.100 (trois cent trois mille cent) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. M.J. Van Den Broek, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 137S, fol. 60, case 9. – Reçu 30.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

J. Elvinger.

(07911/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

GRAEVENBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 76.297.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(07912/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

LIMAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 31.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 1.683.183,- LUF
Perte de l'exercice	41.851,- LUF
Report à nouveau	- 1.641.332,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07993/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

LIMAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 31.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 1.641.332,- LUF
Perte de l'exercice	- 5.040.579,- LUF
Report à nouveau	- 6.681.911,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(07995/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

LIMAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 31.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 146.986,66 USD
Perte de l'exercice	- 30.560,75 USD
Poport à nouveau	177 5/7 /1 LISD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07998/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

LIMAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 31.367.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 janvier 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08000/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

THAMES WATER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 77.266.

In the year two thousand two, on the seventeenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of THAMES WATER LUXEMBOURG, S.à r.l., a «Société à Responsabilité limitée», established at 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B 77.266, incorporated by deed before Me Joseph Elvinger on the 27th July 2000, published in the Luxembourg Mémorial C number 26 of the 15th January 2001.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.
- II.- As appears from the attendance list, the 90,000 shares with a par value of USD 30 representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

- 1. Voluntary liquidation of the company.
- 2. Appointment of Mr Stephen I Smith and Mr Paul C Brown as liquidators, and determination of their powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to voluntarily liquidate and dissolve the company.

Second resolution

The meeting appoints as liquidators Mr Stephen I Smith and Mr Paul C Brown, both residing at First East Clearwater Court, Vastern Road, Reading Berkshire, RG1 8DB, United Kingdom.

All powers are granted to each liquidator, acting under his sole signature, to represent the company for all operations during the course of its liquidation including the power to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The meeting decides to specifically authorise the liquidators to distribute assets in kind as an advance on liquidation proceed.

The liquidators may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and dispose of all movable properties and rights, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée THAMES WATER LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 77.266, constituée suivant acte reçu par le notaire Me Joseph Elvinger en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 26 du 15 janvier 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Van Hees, jurist, résident à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, jurist, résident à Kédange, France.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 90.000 parts sociales de valeur nominale USD 30 représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Mise en liquidation volontaire de la société.
- 2. Nomination de M. Stephen I Smith et M. Paul C Brown en tant que liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs. Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateurs M. Stephen I Smith et M. Paul C Brown, tous deux résidant au First East Clearwater Court, Vastern Road, Reading Berkshire, RG1 8DB, Royaume-Uni.

Pouvoir est conféré à chaque liquidateur, par sa signature individuelle, de représenter la société pour toutes opérations durant la période de liquidation, ainsi que le pouvoir de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs parts, en nature ou en numéraire.

L'assemblée décide d'autoriser spécifiquement les liquidateurs à distribuer des avoirs en nature comme avance sur boni de liquidation.

Ils peuvent notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et disposer de tous les biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 137S, fol. 63, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

J. Elvinger.

(07904/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

FINANCIAL PORTFOLIO INVESTMENT SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 72.274.

Extrait des délibérations du conseil d'administration

tenu au siège social le 25 octobre 2002

- Les administrateurs de la société ont délibéré et décidé à l'unanimité le transfert du siège au 6-12, Rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 janvier 2003.

F. Sassel

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(08115/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

LAI FU CIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.193.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 42, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(07862/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

LAI FU CIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.193.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(07861/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

KILBERRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 88.603.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 17 janvier 2003 à 14.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Monsieur Gabriel Jean de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

Monsieur Oriol Mestrel économiste, demeurant à La Joratienne, CH-1086 Vucherens a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Oriol Mestre économiste, demeurant à La Joratienne, CH-1086 Vucherens.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 17 janvier 2003 à 15.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Oriol Mestre, économiste, demeurant à La Joratienne, CH-1086 Vucherens, a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour KILBERRY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 42, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08122/768/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

KSAR NA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias. R. C. Luxembourg B 75.608.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 33, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour ordre

ETUDE ALAIN LORANG

A. Lorang

Avocat

(08127/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

KSAR NA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 75.608.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 33, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour ordre

ETUDE ALAIN LORANG

A. Lorang

Avocat

(08128/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

KSAR NA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias. R. C. Luxembourg B 75.608.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle de KSAR NA, S.à r.l. réunie à Luxembourg en date du 18 décembre 2002 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 et l'affectation des résultats au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 tels qu'établis par la FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ sont approuvés.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de reporter les pertes des exercices 2000 et 2001 à nouveau.

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner quitus au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 33, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08129/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange